

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha Ki Tetsé 5786, 9 Elloul 5786

La Parasha que nous lisons cette semaine est particulièrement riche en nombre de Mitsvoth qui sont présentées. Parmi ses différentes lois, plusieurs abordent directement les règles liées à l'agriculture. C'est ainsi que la Torah nous formule l'interdiction suivante : « Tu ne laboureras pas avec un bœuf et un âne ensemble ».

La lecture de cette Mitsvah peut nous laisser perplexe. En effet, la Torah est un véritable mode de vie qui peut permettre à chacun d'entre nous de nous affiner et de nous élever spirituellement. Chaque loi véhicule tout un concept d'une profondeur infinie, qui doit nous aider à sortir de notre vision étriquée du monde qui nous entoure, pour nous projeter dans une dimension supérieure. Proclamer l'existence et l'unicité de D-ieu, aimer son prochain et le soutenir dans les moments les plus délicats de son existence..., que ce soit à l'égard notre créateur ou de notre prochain, ces Mitsvoth sont chargées de sens.

Pourquoi la Torah peut-elle ressentir la nécessité de réglementer et de s'exprimer sur un thème aussi anodin ?

L'agriculteur doit labourer son champ pour travailler sa terre, qu'il le fasse comme bon lui semble ! Qu'il utilise les bêtes en sa possession ou qu'il attelle les animaux pouvant travailler ensemble ! S'il arrive à une bonne efficacité avec son bœuf et son âne, à quoi bon le lui interdire ? Quelle leçon devons-nous tirer de cet interdit ?

Nos commentateurs répondent à cette question de la manière suivante.

Ils nous enseignent que la Torah veut nous transmettre ici la prise en considération de la souffrance animale.

D'après une première interprétation, le bœuf est un animal puissant et vigoureux alors que de son côté, l'âne est endurant mais moins dynamique. Atteler ces deux animaux l'un à côté de l'autre ferait nécessairement souffrir l'âne qui serait amené à travailler à un rythme qui ne lui convient pas.

En développant la même idée fondamentale, le Beith Yossef présente le problème de manière un peu différente. Le bœuf est un animal ruminant alors que l'âne ingurgite sa nourriture en une seule prise. En les faisant travailler ensemble, l'âne ressentirait une grande souffrance. En effet, voyant son compagnon mâcher sans cesse, il pourrait penser que leur maître aurait fait une préférence en lui donnant de la nourriture alors que lui en serait privé.

En nous interdisant de labourer notre champ avec un bœuf et un âne ensemble, la Torah nous demande donc d'éviter toutes sortes de souffrances animales, même celles qui ne seraient uniquement physiques.

Lors de la création du monde, D-ieu a conféré à l'homme une suprématie sur la nature et sur le règne animal. Ce n'est pas pour autant une autorisation à les détruire ou à les faire souffrir. Il aura au contraire le devoir de les préserver au maximum.

